



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 591 décrétant une dépense de 2 350 199 \$ et un emprunt n'excédant pas 2 150 199 \$ incluant, sous réserve de l'article 7, des coûts directs de 1 780 656 \$, des frais de financement de 106 839 \$ et des taxes nettes de 106 572 \$ et l'utilisation de soldes disponibles au montant de 200 000 \$ provenant des emprunts contractés en vertu du règlement 573 aux endroits suivants, et ce, en date du 27 juin 2023 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 27 juin 2023.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

27 juin 2023

Date